

## Déclaration des élus CFDT au CSE du 28 mars 2024

### **Une victime de surmenage en plus !**

C'est avec consternation que nous apprenons une nouvelle fois qu'un salarié de notre entreprise a été victime de surmenage. Cette situation, loin d'être isolée, est devenue trop fréquente dans notre établissement de Jarrie.

La direction, en réponse à cette situation, met à disposition des salariés un soutien psychologique et médical. Si cette initiative peut être utile pour accompagner les victimes de surmenage, elle ne s'attaque en aucun cas aux causes profondes du problème.

Alors que notre site traverse une période de mutations profondes, avec des enjeux et des projets d'envergure, la **CFDT** n'a cessé d'alerter la Direction sur la dégradation du climat social et l'urgence de prendre des mesures concrètes pour prévenir et endiguer ce phénomène préoccupant.

La focalisation exclusive de la Direction sur l'augmentation de la capacité de production, au détriment de la santé mentale des salariés, est inacceptable. La **CFDT** condamne fermement cette approche managériale.

Face à la souffrance des salariés, nous ne pouvons pas nous contenter de solutions superficielles, d'enquêtes ou d'audit qui ne débouchent sur rien. **Nous attendons de la direction qu'elle engage une réflexion profonde sur l'organisation du travail** et qu'elle mette en place des mesures concrètes pour prévenir le surmenage et préserver la santé mentale de l'ensemble des employés.

